

ASSEMBLEE PLENIERE DU 28 OCTOBRE 2015

LISTE DES MOTIONS

---000---

1 - Motion relative à la nomination d'un réunionnais au poste de secrétaire général de l'Académie de la Réunion

=) Lecture par M. Alain ARMAND

2 - Motion en faveur du maintien des exonérations de charges en faveur des entreprises et du maintien du dispositif de défiscalisation au moins jusqu'en 2025

=) Lecture par Mme Emmanuelle SINACOUTY

3 - Motion en faveur de l'entrée de Roland Garros au Panthéon

=) Lecture par M. Jean-Jacques MOREL

4 - Motion relative à la ratification par la France de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires

=) Lecture par Mme Michèle CANIGUY

5 - Motion relative au soutien de la filière canne

=) Lecture par M. Maurice GIRONCEL

MOTION RELATIVE A LA NOMINATION D'UN REUNIONNAIS AU POSTE DE SECRETAIRE GENERAL DE L'ACADEMIE DE LA REUNION

Séance Plénière du 28 octobre 2015

Présentée par : *Guyane Nyitkain*

Vu la circulaire du 23 juillet 2010 «relative à la mise en œuvre des mesures transversales retenues par le Conseil interministériel de l'Outre-mer pour favoriser l'émergence d'une fonction publique plus représentative du bassin de vie qu'elle administre», circulaire partielle et non appliquée.

Vu le rapport du député Patrick Lebreton, remis le 4 décembre 2013 et comprenant 25 propositions dont la consécration des centres d'intérêts matériels et moraux comme « pivot du droit de la fonction publique applicable aux Outre-mer et aux ultramarins » et l'instauration de « la prise en compte de la connaissance de l'environnement local dont la maîtrise de la langue pour les mutations ».

Vus les amendements n° 40, 66, 67, 113 et 115 au projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires adoptés le 7 octobre 2015 par l'assemblée nationale et prévoyant la mise en place du critère des « centres d'intérêts matériels et moraux » afin de faciliter la mutation des fonctionnaires originaires des outre-mer dans leur territoire d'origine

Considérant la vacance du poste de secrétaire général de l'Académie de La Réunion depuis le 1^{er} octobre 2015. Poste qui, selon les informations publiées par le CREFOM (Conseil représentatif des Français de l'outre-mer) dans une tribune libre, serait attribuée à un fonctionnaire non-Réunionnais actuellement en poste en Guyane.

Considérant la fiche de poste du secrétaire général de l'Académie de La Réunion mentionnant «l'atout indéniable d'un intérêt personnel pour les enjeux sociaux et culturels locaux».

Considérant la volonté affichée du Gouvernement de permettre aux ultramarins de profiter des emplois créés dans leur territoire d'origine, et pour ceux qui habitent en France Métropolitaine, de faciliter leur retour, notamment par voie de mutation. Volonté d'ailleurs réaffirmée par le Président de la République François Hollande lors de sa visite à La Réunion en août 2014.

Les Conseillers Généraux, réunis en Séance Plénière le 28 octobre 2015

Regrettent, au même titre que le CREFOM, la nomination d'un fonctionnaire non-Réunionnais au poste de Secrétaire Général de l'Académie de La Réunion.

Demandent au Gouvernement de réviser cette affectation afin qu'un Réunionnais, dont les Centres d'Intérêts Matériels et Moraux se trouvent sur l'île, qui possède une connaissance aigüe de l'environnement local et qui maîtrise la langue créole, soit nommé à cette fonction.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged horizontally across the bottom of the page. The signatures vary in style and legibility, representing the members of the General Council who voted on the motion.

Séance plénière du 28 octobre 2015

Motion en faveur du maintien des exonérations de charges en faveur des entreprises et du maintien du dispositif de défiscalisation au moins jusqu'en 2025

Présentée par... *Gregoire Njinter*...

Vu les modifications contenues dans l'article 43 du projet de loi de finances pour 2016. Ces modifications prévoient de proroger le dispositif d'aide fiscale à l'investissement d'une année seulement, soit jusqu'à la fin de 2018

Vu la proposition contenue dans ce même projet de loi de diminuer les exonérations sociales dont bénéficient les entreprises ultramarines, ce qui représenterait un surcoût à supporter de 81 millions d'euros, lesquels s'ajoutent aux 90 millions d'euros supplémentaires déjà supportés en 2014

Considérant la contradiction de ces deux dispositions avec un projet de Loi pour l'Egalité économique Réelle de l'Outre-mer, sur lequel s'est par ailleurs engagé le Président de la République ; les DOM présentant toujours un PIB/habitant de 40% inférieur à celui de la Métropole

Considérant que l'emploi dans le secteur marchand était reparti à la hausse en Outre-mer en 2014, contrairement au territoire métropolitain, mais que le chômage touche encore près de 30% de la population active de La Réunion et 60% des jeunes de moins de 25 ans

Considérant la nécessité d'offrir aux entrepreneurs des conditions réglementaires et législatives stables afin de leur permettre de retrouver la confiance et de pouvoir investir et créer des emplois

Considérant la mobilisation de la FEDOM qui, par voie de communiqué de presse du 1^{er} octobre 2015 sur les exonérations de charges sociales et du 23 octobre sur le maintien de la défiscalisation, « attend des arbitrages favorables au plus haut niveau de l'Etat, et en appelle aux parlementaires ultramarins » (communiqué de presse du 1^{er} octobre)

Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance plénière le 28 octobre 2015

Rappellent la nécessité de soutenir le secteur marchand réunionnais, encore fragilisé par des années de crise économique profonde

Rappellent la nécessité de tout mettre en œuvre pour permettre à ces entreprises de créer des emplois, priorité absolue dans un territoire où 30% de la population active est sans emploi

Demandent au Gouvernement de revoir sa position en maintenant au niveau actuel les exonérations de charges sociales dont bénéficient les entreprises ultramarines et en maintenant le dispositif de défiscalisation jusqu'au moins 2025

Séance plénière du 28 octobre 2015

Motion en faveur de l'entrée de Roland Garros au Panthéon

Présentée par... *C. Camp... République*

Vu le rapport du 10 octobre 2013 sur « le rôle du Panthéon dans la promotion des principes de la République »

Considérant la non-représentation au Panthéon des combattants de la Première Guerre Mondiale, dont nous venons de célébrer le 100^{ème} anniversaire

Considérant la sous-représentation de l'Outre-Mer parmi les personnalités honorées par la République. Seuls Félix Eboué et Aimé Césaire (de manière symbolique) y represent

Considérant la vie exemplaire de Roland Garros, né à Saint-Denis de La Réunion, sportif accompli, aviateur émérite, héros de la Grande Guerre mort en combattant pour la France

Considérant l'attachement des Réunionnais à Roland Garros, dont le centenaire de la Traversée de la Méditerranée avait fait l'objet d'une commémoration financée par le Département en lien avec l'école Eudoxie Nonge du Chaudron

Considérant l'action pilotée par l'association ARS-Terres-Créoles en vue de proposer la « panthéonisation » de Roland Garros

Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance plénière le 28 octobre 2015

Expriment leur soutien total à la démarche initiée par l'association ARS-Terres-Créoles en vue de la « panthéonisation » de Roland Garros

Demandent au Président de la République de décider du transfert au Panthéon de la dépouille de l'illustre Réunionnais, sous réserve de l'accord de la famille

Demandent à la ministre des Outre-Mer, George Pau-Langevin, de défendre cette initiative en Conseil des Ministres



Motion présentée par les membres des groupes

Groupe de concertation pour le développement de La Réunion

**relative a la ratification par la France
de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires**

Considérant que les langues et cultures de France sont une composante du patrimoine national français ;

Considérant que cette diversité linguistique est une richesse pour la France ;

Considérant que ces langues régionales ou minoritaires servent le combat pour le rayonnement de la France dans le monde ;

Considérant que la pratique des langues régionales ou minoritaires est une conception originale de la décentralisation ;

Considérant que leur reconnaissance est un impératif démocratique ;

Considérant que le droit à la pratique et à l'apprentissage des langues régionales ou minoritaires participe à l'équilibre démocratique ;

Considérant que le créole a été, est et restera la source même de la création du peuple réunionnais ;

Considérant que le créole est l'élément fondateur de la construction de l'identité réunionnaise ;

Considérant que le créole a joué, joue, et jouera un rôle décisif dans la cohésion de la société réunionnaise ;

Considérant que le créole a fait de La Réunion un exemple unique au monde ;

Considérant que le créole a été le seul vecteur de la transmission d'un savoir, d'une culture construite au fil des siècles, par des femmes et des hommes venus de continents différents ;

Considérant que le créole a joué et joue encore un rôle fédérateur au sein de la société réunionnaise ;

Considérant que l'absence de prise en compte du créole, langue maternelle des Réunionnaises et des Réunionnais est un obstacle réel à l'intégration de tous, notamment des plus démunis, à la société réunionnaise ;

Considérant que 90% des Réunionnais estiment que le bilinguisme est une richesse ;
Considérant que 76% des Réunionnais estiment que le créole est important pour le futur de leurs enfants ;

Considérant que 85% des Réunionnais estiment que le créole est utile ;

Considérant que la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires permettra l'usage du créole dans le domaine de l'éducation, mais aussi de la justice, des media, de la vie économique et sociale, des services publics ;

Considérant la prépondérance du créole dans les îles du Sud ouest de l'Océan Indien, et notamment des îles de la COI ;

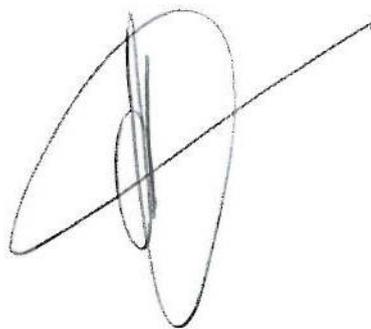
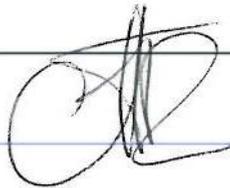
Le Conseil Départemental, réuni en assemblée plénière : 28 février 2018

Demande au Gouvernement de tout mettre tout en oeuvre pour que la France ratifie la charte européenne des langues régionales et minoritaires.

Demande à l'ensemble des parlementaires Réunionnais d'appuyer toutes démarches allant dans ce sens.

Agnès Finaud

N. de la CANIGUY



CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance Plénière du mercredi 28 octobre 2015

Motion relative au soutien de la filière canne

Présentée par

le Groupe de concertation pour le développement de la Réunion

La filière canne représente à la Réunion un pan symbolique et économique considérable. Avec plus de 24 000 hectares de terres dédiées soit plus 57% de la surface agricole utilisée, elle regroupe 3500 exploitations dont la taille moyenne est de 7,5 hectares.

Elle totalise 18 000 emplois dont 12 000 emplois directs soit 13% de l'emploi privé.

~~La garantie donnée d'écouler toute la production de canne à un prix garanti a permis de sécuriser les revenus des planteurs en stabilisant l'activité tout en permettant une diversification des cultures.~~

Ainsi aujourd'hui, 80% des produits frais consommés est produit localement et ce grâce à la complémentarité des filières. La canne à sucre profite des effluents des élevages qui sont fournis en paille et mélasse. Le maraîchage bénéficie de l'écume.

En matière d'énergie la bagasse fournit 12% de l'électricité produite et jusqu'à 30 % en période de campagne.

Notre savoir faire est reconnu dans le monde car notre centre de recherche R cane durant ces six dernières années a réalisé cinq innovations mondiales.

Des pistes restent à explorer, de nouvelles valorisations sont possibles : *papiers, cartons, isolants thermiques, panneaux agglomérés, textiles, culture de micro-*

organisme (levure, bactéries...), acides, plastifiants, revêtements protecteurs, adhésifs, cosmétiques, cires, graisse, bioéthanol, biogaz, médicaments....

L'avenir de l'agriculture Réunionnaise passe aussi par la diversification des productions animale et végétale (l'autosuffisance alimentaire est un objectif à fixer et à atteindre) ainsi que par une plus grande exploitation de la matière première qu'est la canne.

Mais la fin programmée pour 2017, des quotas ainsi que des prix garantis en application des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce doit nous alerter au plus haut point sur les conséquences qui impacteront la filière canne et la Réunion dans son ensemble.

Nous prenons acte des déclarations successives du Président de la République ainsi que de ses ministres lors de leur venue à la Réunion pour une aide supplémentaire de 38 millions de l'aide nationale, la portant ainsi à 128 millions d'euros, sous réserve de l'autorisation de l'Europe.

Nous exprimons nos plus vives inquiétudes quant à la non présentation de la demande d'autorisation auprès des instances de Bruxelles, qui aurait du être faite depuis des mois.

Il convient aussi de préciser que la dotation nationale supplémentaire de 38 millions d'euros, ne règle fondamentalement pas le problème des conséquences de la fin des prix garantis, car la baisse permanente du cours mondial, nécessitera un réexamen du niveau de cette dotation.

Aussi

Considérant le poids économique, social et environnemental que représente la filière canne

Considérant également l'impact de la filière sur l'aménagement de notre territoire et sa contribution à la production énergétique

Considérant in fine le séisme économique, social et sociétal qui résulterait du recul de la filière

Nous conseillers départementaux réunis ce jour :

Réitérons notre soutien à la filière canne et par là même aux milliers de réunionnais qui y travaillent.

Demandons à l'Etat et à l'Europe l'activation des mécanismes de compensations.

Inscrivons le soutien à la filière canne sucre comme priorité de notre mandature.

Alertons l'ensemble des partenaires politiques, institutionnels, professionnels et techniques pour la tenue rapide d'états généraux de la filière canne sucre.

Sollicitons l'ensemble de nos parlementaires un soutien sans faille dans une action concertée en direction des instances nationales et européennes.

Dominic Prouce

Nicolas CANIGOU

